



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-21

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-21 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à modifier les dispositions applicables à l'abattage et la plantation d'arbres* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et qu'il est entré en vigueur le 4 février 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 5 février 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier